

Province du Québec
Municipalité de Sheenboro

Réunion ordinaire du conseil municipal de Sheenboro le 12 novembre
2024 à 18h30

Sont présents en personne le pro-maire Shamus Morris, les conseillers
Karen Shea, Lorna Brennan Agnesi, John Brennan, Richard Bradshaw et
Dick Edwards.

Ashlee Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Simon
Tessier, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont
présents.

La mairesse, Doris Ranger, était absente.

1. Ouverture de la réunion

Le candidat au poste de maire constate que le quorum est atteint et ouvre
la séance à 18h32.

2. Enregistrement de la séance

La réunion en cours est enregistrée à des fins administratives.

3. Adoption de l'ordre du jour

184 -2024

Il est proposé par le conseiller Shea d'adopter l'ordre du jour tel que
présenté.

Adopté

4. Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'a été déclaré.

5. Adoption du procès-verbal

185 -2024

Il est proposé par le conseiller Brennan-Agnesi que le procès-verbal de la
réunion ordinaire du 7 octobre 2024 soit adopté.

Adopté

6. Période de questions

La période de questions s'est déroulée de 18h33 à 18h54.

Les résidents ont exprimé leurs inquiétudes concernant le transfert de
propriété de la route de Trout Lake à la MRNF.

7. Rapport des inspecteurs municipaux

Le rapport des inspecteurs a été distribué au conseil municipal.

8. Administration

A. Paiement des factures

186 -2024 Il est proposé par le conseiller Bradshaw de payer les factures telles qu'énumérées.

CERTIFICATS DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES : Je soussignée, Ashlee Poirier, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses dont le total s'élève à \$ 21 324,24 ont été proposés.

Signé à Sheenboro, Québec
Ce 12 novembre 2024.

Ashlee Poirier, directrice générale/secrétaire-trésorière

B. Desjardins Paie

187-2024 Il est proposé par le conseiller Bradshaw de s'inscrire au système de paie automatique offert par Desjardins à un coût approximatif de 1200 \$/année et de permettre au DG/DG adjoint de signer tous les documents connexes.

Adopté

C. État comparatif

Le directeur général soumet au conseil les états comparatifs en date du 11 novembre 2025, conformément à l'article 176.4 du Code des municipalités du Québec.

D. Règlement municipal 2024-004 « Règlement municipal fixant le nombre de membres composant le conseil municipal »

Une discussion a eu lieu et le conseil a décidé de reporter sa décision à la prochaine réunion, le 2 décembre 2025.

E. Règlement 2024-005 « Gestion contractuelle »

L'avis de motion a été déposé par le conseiller Bradshaw.

188-2024 Il est proposé par le conseiller Bradshaw d'adopter le projet de règlement 2024-005 « Gestion contractuelle »

Adopté

F. Plan de couverture de sécurité incendie MRC

- ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Sheenboro a précédemment adopté le plan de mise en œuvre proposé du plan de couverture de sécurité incendie de MRC Pontiac ;
- ATTENDU QUE des modifications importantes ont été apportées au plan depuis sa première ébauche, notamment des mises à jour concernant les responsabilités des municipalités et diverses autres mesures ;
- ATTENDU QUE le conseil régional de la MRC de Pontiac a adopté une résolution visant à suspendre le dépôt du Plan de couverture de sécurité incendie afin de permettre sa réadoption par les municipalités locales ;
- ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre révisé (PMO) a été présenté aux membres du conseil municipal pour examen et considération ;
- 189-2024 Il est proposé par le conseiller Brennan et résolu que le conseil adopte par la présente le plan de mise en œuvre révisé (PMO) tel que présenté et accepte de le mettre en œuvre dans le cadre de ses mesures de sécurité incendie.

Adopté

G. Charte de la Langue Française

- ATTENDU QUE la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi concernant la langue officielle et commune du Québec, le français (LQ 2022, ch. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, ch. C-11) (ci-après la « Charte »);
- ATTENDU QUE la Charte établit un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment que les organismes municipaux utilisent la langue française de manière exemplaire dans leurs activités ;
- ATTENDU QUE la politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux collectivités territoriales ;
- ATTENDU QUE le Règlement concernant la langue de l'Administration (RLRQ, ch. C-11, art. 8.1) et le Règlement concernant les exceptions à l'obligation de l'Administration de donner l'exemple et aux documents écrits ou utilisés dans le cadre de la recherche (RLRQ, ch. C-11, art. 5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration en ce qui concerne l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles prévues par la Charte, des situations dans lesquelles une autre langue que le français peut être utilisée;
- ATTENDU QUE conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organe administratif auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une langue autre que le français dans les cas autorisés par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans ;
- ATTENDU QUE l'obligation de transmettre la présente directive, ainsi que toute révision ultérieure, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site web de la municipalité/MRC/conseil ;

DONC,

- 190-2024 Il est proposé par le conseiller Brennan-Agnesi et résolu :

Adopter la « Directive sur l'utilisation d'une langue autre que la langue officielle de la municipalité de Sheenboro, jointe en annexe A (ci-après la « Directive ») ;

Que la directive de la municipalité de Sheenboro remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

Que cette directive sera :

- envoyé au ministre de la Langue française ;
- publié sur le site web de la municipalité ;
- distribué au personnel de la municipalité de Sheenboro ;
- révisée au moins tous les cinq ans.

Adopté

H. Budget 2025

La première ébauche a été présentée au conseil pour discussion et examen.

I. Dates des réunions budgétaires

191 -2024 Il est proposé par le conseiller Shea que la réunion spéciale pour l'adoption du budget soit prévue le 9 décembre 2024 à 18h30.

Adopté

Le conseil a décidé de tenir une séance de travail le 2 décembre 2024 à 17h00 pour discuter du budget.

J. Projet de loi 96

Le directeur général adjoint, Simon Tessier, a informé le conseil des derniers développements dans la contestation judiciaire du projet de loi 96.

K. Étudiant d'été

192-2024 Il est proposé par le conseiller Edwards que la municipalité approuve la demande au gouvernement fédéral pour un étudiant d'été pour 2025 et permette au DG/ADG de signer tous les documents pertinents.

Adopté

L. TNO Recyclables

193 -2024 Il est proposé par le conseiller Bradshaw d'accepter les matières recyclables de TNO au site de transfert municipal pour l'année 2025 moyennant des frais de 3000 \$ facturés à la MRC Pontiac.

Adopté

M. Contribution à l'aréna 2024-2025

194-2024 Il est proposé par le conseiller Brennan de contribuer 5000 \$ à l'aréna local pour l'année 2024 et de réévaluer après que le budget de l'année 2025 soit terminé.

Adopté

N. Fermeture des bureaux

195-2024 Il est proposé par le conseiller Shea que les bureaux municipaux soient fermés du 18 au 20 novembre 2024 inclusivement, car le personnel sera en vacances, et également fermés pendant les vacances de Noël, du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025.

Adopté

O. Biblio de l'Outaouais

196-2024 Il est proposé par le conseiller Brennan de verser 650 \$ plus taxes à la Biblio de l'Outaouais.

Adopté

P. Formulaires d'intérêts pécuniaires

Tous les membres du conseil ont reçu des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires à remplir.

Q. Désignation du candidat au poste de maire pour l'année 2026

Reporté à la prochaine réunion du conseil, le 2 décembre 2025.

R. Dîner de remerciement de Noël

197-2024 Il est proposé par le conseiller Brennan que les membres du personnel du conseil municipal et leurs conjoints assistent au dîner de remerciement de Noël.

Adopté

S. Pontiac Journal - Ajout de Noël

198-2024 Il est proposé par le conseiller Shea de ne pas participer à la publicité de Noël dans le Pontiac Journal car il n'y a plus d'argent pour cela dans le budget de cette année.

Adopté

T. LaRelance pour 2025

199 -2024 Il est proposé par le conseiller Edwards d'approuver le contrat de recyclage avec LaRelance pour l'année 2025 et de permettre au DG de signer tous les documents connexes.

Adopté

U. Contrat EEQ

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (RSQ, ch. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi visant principalement à modifier la Loi sur la qualité de l'environnement en ce qui concerne les dépôts et la collecte sélective (SQ 2021, ch. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi, telle que modifiée, prévoit qu'aucune municipalité ou aucun groupe de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ou mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certains matériaux recyclables lorsque l'élaboration,

	la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;
ATTENDU QUE	le Règlement concernant un système de collecte sélective pour certains résidus (RLRQ, ch. Q-2, art. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;
ATTENDU QUE	ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en vertu de l'article I du chapitre III du Règlement pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement un système de collecte sélective à l'échelle du Québec pour certains matériaux recyclables ;
ATTENDU QUE	l'organisme signataire est partie à un contrat de collecte et de transport de matières résiduelles prenant fin après le 31 décembre 2024, ou prévoit d'attribuer un contrat de courte durée pour l'année 2025.
ATTENDU QUE	l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone partie à un contrat de collecte et de transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la rémunération de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi, tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, à condition que cette rémunération soit versée entre le 1er janvier 2025 et la date de fin dudit contrat.
ATTENDU QUE	certaines autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1er janvier 2025 ;
ATTENDU QU'	il est nécessaire que les Parties prévoient les modalités applicables au paiement de l'indemnité et aux services assumés par ÉEQ à compter du 1er janvier 2025 au moyen d'une entente financière ;
ATTENDU QUE	ÉEQ a désigné l'organisation signataire qui conclura un tel accord pour le territoire concerné ;
ATTENDU QUE	des discussions ont eu lieu entre ÉEQ et l'organisation signataire en vue de conclure un tel accord ;
ATTENDU QUE	le règlement intérieur prévoit des délais pour la conclusion de l'accord financier ;
ATTENDU QUE	l'accord financier est soumis aux membres du Conseil d'administration ;
200-2024	Il est proposé par le conseiller Edward ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité, D'ACCEPTER les termes de l'accord financier soumis aux membres du Conseil, qui font partie intégrante de la présente résolution ; AUTORISER la Mairesse à signer l'accord financier avec Éco Entreprises Québec ; Adopté V. <u>Contrat de ponçage</u>
201-2024	Il est proposé par le conseiller Bradshaw d'accepter le contrat de sablage du stationnement municipal, de l'allée et du site de transfert avec Roy Perrault pour la saison hivernale 2024-2025 au coût de 1700 \$ plus taxes. Adopté

W. Dates des réunions du conseil municipal pour 2025

202-2024

Il est proposé par le conseiller Shea de fixer les dates des réunions publiques du conseil pour l'année 2025 à 18h30 à l'hôtel de ville, 59 chemin Sheen, comme suit :

13 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 11 août, 8 septembre, 1^{ier} octobre, 10 novembre, 8 décembre.

Adopté

9. Comités

A. Compte rendu de la réunion du comité intercommunal

Le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la dernière réunion du comité intermunicipal avec les municipalités de Chichester, des Îles-aux-Allumettes et de Waltham.

ATTENDU QUE

le conseil municipal de Sheenboro appuie par la présente la poursuite des discussions et l'exploration des options de partage de services avec les trois autres municipalités voisines ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal de Sheenboro a identifié les priorités en matière de partage potentiel de services, notamment dans le domaine suivant :

Achats d'équipement
Subventions
Comptabilité
Travaux publics

203-2024

Il est résolu que le conseil de Sheenboro appuie la mise en place de tout cadre ou consultation nécessaire avec les ministères concernés (c.-à-d. MAMH) afin d'assurer une approche structurée et productive de ces discussions et des collaborations futures ; cependant, tout engagement futur de partage de services de quelque nature que ce soit doit être approuvé par chaque conseil municipal, comme discuté.

Adopté

10. Travaux publics

A. Chemin du Lac à la Truite

Les informations fournies par l'avocat de la municipalité ont été traduites et présentées au conseil municipal.

B. PPA_CE

204-2024

Il est proposé par le conseiller Brennan d'accepter le devis fourni par M. Kidd and Sons pour les réparations sur le chemin Sullivan pour la colline Primeau et d'utiliser les fonds de subvention PPA_CE pour le projet et de permettre au DG/ADG de signer tous les documents pertinents.

Adopté

C. Double bourse de formation professionnelle 2023

ATTENDU QUE

la municipalité de Sheenboro a reçu une lettre du gouvernement du Québec concernant le dossier n° ZTE79348 le 26 septembre 2024;

ATTENDU QUE la municipalité de Sheenboro a reçu la confirmation de l'allocation de fonds d'un montant de 11 800 \$ pour la subvention Double Vocation pour l'année 2023,

DONC,

205 -2024 Il est proposé par le conseiller Bradshaw de permettre au maire et au directeur général de signer tous les accords d'aide financière avec le gouvernement du Québec concernant le dossier n° ZTE79348.

Adopté

D. PAVL-ERL 2023-84095-07-0778

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une indemnité de 183 600,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 sous le numéro de dossier 2023-84095-07-0778, composante Entretien des routes locales (PAVL).

ATTENDU QUE la compensation versée à la Municipalité est destinée à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments du pont situés sur ces routes, dont la Municipalité est responsable.

ATTENDU QUE l'indemnisation a été intégralement utilisée pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments de pont dont la municipalité est responsable.

ATTENDU QUE, un auditeur externe soumettra un formulaire B ou un rapport d'audit externe spécial dûment rempli dans le délai imparti pour le dépôt du rapport de responsabilité.

206-2024 PAR CONSÉQUENT, une motion du conseiller Edwards est adoptée selon laquelle la municipalité de Sheenboro informe le ministère des Transports de l'utilisation de la compensation pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments de pont situés sur ces routes, dont la municipalité est responsable, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien des routes locales.

Adopté

11. Correspondance

A. Lettre aux contribuables

Une lettre concernant l'épandage de calcium sur le chemin Sullivan a été lue au conseil municipal.

B. West Pontiac Connects

Une lettre de demande de don a été lue au conseil municipal. Le conseil a décidé d'attendre la finalisation du nouveau budget avant de se prononcer sur un éventuel don.

C. CHIP FM

207 -2024 Il est proposé par le conseiller Bradshaw de rejoindre ChipFM en tant que membre pour 2025 au coût de 50 \$/an.

Adopté

208-2024

D. Lettre de soutien aux archives

Il est proposé par le conseiller Shea que le DG écrive une lettre de soutien aux Archives de Sheenboro pour la demande d'une subvention culturelle.

Adopté

E. Lettre de Sheenboro RA

L'ADG a lu une lettre remerciant le conseil municipal pour son don qui a servi à la réparation du mur commémoratif du parc.

12. **Varia**

13. **Huis Clos**

La proposition du conseiller Brennan vise à ce que la séance se tienne à huis clos à 20h45.

14. **Hors champ**

La séance est décidée par le conseiller Brennan à sortir de la caméra à 21h01.

Conformément à l’article 1022 du Code municipal du Québec, une liste des arriérés de taxes foncières des contribuables a été présentée au conseil.

15. Prochaine réunion

2 décembre 2024

16. Clôture de la réunion

209-2024

Il est proposé par le conseiller Brennan que la séance soit ajournée à 21h02.

Adopté

Directeur général

Pro-Maire

Secrétaire-trésorier

Moi, *Shamus Morris* , atteste que la signature de ce procès-verbal est équivalente à la signature de toutes les motions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.